



e.p.s.m.d. de l'Aisne

Date : 8 juillet 2019

Objet : **BOURSES 2019-2020**

Destinataire(s) : - Promotions des 1^{ère} / 2^{ème} / 3^{ème} années / AS

Référence : NS/MAD N° 01-2019/T1N12-2

Note d'Information n°01-2019
- interne à l'IFSI -

Dans le cadre de la mise en place de la plate-forme des bourses sanitaires et sociales pour la rentrée 2019-2020, nous vous informons que l'ouverture est faite du **04 juillet 2019 jusqu'au 30 octobre 2019**, dernier délai pour effectuer une demande de bourse.

L'adresse de connexion est : <https://aidesindividuelles.hautsdefrance.fr>

Vous êtes dans l'obligation de scanner vos documents justificatifs pour valider votre dossier, aucun dossier n'est à déposer au secrétariat.

Nous rappelons aux étudiants/élèves, que tout dossier instruit sur la plate-forme et laissé à l'état de « brouillon » ne pourra être validé au niveau de l'institut.

Ci-joint à cette note, le règlement d'attribution des bourses d'études sanitaires et sociales applicable à la rentrée de septembre 2019.

Toutes les questions ou tous les échanges, en particulier ceux liés aux pièces complémentaires réclamées, se feront uniquement entre l'étudiant/élève et la plate-forme des bourses sanitaires et sociales de la Région ou bien en téléphonant au numéro vert : **0800 02 60 80**.



Le Directeur de l'IFSI/IFAS,
Nicolas SOLAGNA